Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_04-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 24 février 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 24 février 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 10 MARS 2026	***Le 3 mars 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *N. TOUSCH et P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absentes et non représentées.* *A. HUELVAN et T. STIENNE sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20260303.04 Autorisations de programmes – crédits de paiements 2024 – 2025 – 2026 - 2027 « Pôle Santé, Fort de la Redoute, Rénovation de l'école Jean MONNET, Restauration de l'orgue »

Elue rapporteure : Françoise BIDAN, 1ère adjointe déléguée aux finances.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 17 février 2026 ; cette réunion était ouverte à l'ensemble des élus intéressés.
Les documents diffusés en commission le 17 février ont été adressés à l'ensemble des élus le 17 février 2026 au soir puis le 24 février 2026.

Il est proposé d'adopter ou de faire évoluer les autorisations de programme – crédits de paiements suivants. Il est précisé que les crédits non consommés seront reportés sur l'exercice suivant.

Autorisation de programme - BP 2026

AP = plafond d'engagement annuel
CP = crédits ouverts et payés chaque année

	montant de l'AP BP2026.	Dépenses mandatées sur l'exercice (crédits de paiements)	Cumul des dépenses depuis l'origine	Reste à engager / à payer
Rénovation thermique de l'école Jean Monnet				
Montant de l'autorisation de programme :				
2024	6 138	6138	6 138	
2025 - crédit de paiement	600 000	482 542	488 679	682 989
2026 - crédit de paiement	800 000			

	montant de l'AP BP2026.	Dépenses mandatées sur l'exercice (crédits de paiements)	Cumul des dépenses depuis l'origine	Reste à engager / à payer
Pôle santé				
Montant de l'autorisation de programme :	1 668 000			
2026	880 000			
2027	788 000			

	montant de l'AP BP2026.	Dépenses mandatées sur l'exercice (crédits de paiements)	Cumul des dépenses depuis l'origine	Reste à engager / à payer
Fort de la Redoute				
Montant de l'autorisation de programme :	537 394			
2023	744	744	744	
2024	6 650	6 650	7 394	
2025	50 000	2 111	9 505	13 032
2026	480 000			

	montant de l'AP BP2026.	Dépenses mandatées sur l'exercice (crédits de paiements)	Cumul des dépenses depuis l'origine	Reste à engager / à payer
Restauration de l'orgue				
Montant de l'autorisation de programme :	152 428			
2025	76 214	48 266	48 266	104 161
2026	76 214			

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260303-20260303_04-DE

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Ouï les exposés de l'adjointe aux finances et du Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition émise par les membres de la commission finances qui s'est réunie le 17 février 2026,
Vu documents budgétaires préparatoires transmis à l'ensemble des élus les 17 février et 24 février 2026,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité
D'adopter ou de modifier les autorisations de programmes suivantes :

Autorisation de programme - BP 2026

AP = plafond d'engagement annuel
CP = crédits ouverts et payés chaque année

	montant de l'AP BP2026.	Dépenses mandatées sur l'exercice (crédits de paiements)	Cumul des dépenses depuis l'origine	Reste à engag payer
Rénovation thermique de l'école Jean Monnet				
Montant de l'autorisation de programme :				
2024	6 138	6138	6 138	
2025 - crédit de paiement	600 000	482 542	488 679	682
2026 - crédit de paiement	800 000			

	montant de l'AP BP2026.	Dépenses mandatées sur l'exercice (crédits de paiements)	Cumul des dépenses depuis l'origine	Reste à engag payer
Pôle santé				
Montant de l'autorisation de programme :	**1 668 000**			
2026	880 000			
2027	788 000			

	montant de l'AP BP2026.	Dépenses mandatées sur l'exercice (crédits de paiements)	Cumul des dépenses depuis l'origine	Reste à engag payer
Fort de la Redoute				
Montant de l'autorisation de programme :	**537 394**			
2023	744	744	744	
2024	6 650	6 650	7 394	
2025	50 000	2 111	9 505	13
2026	480 000			

	montant de l'AP BP2026.	Dépenses mandatées sur l'exercice (crédits de paiements)	Cumul des dépenses depuis l'origine	Reste à engag payer
Restauration de l'orgue				
Montant de l'autorisation de programme :	**152 428**			
2025	76 214	48 266	48 266	104
2026	76 214			

Fait au Conquet, le 3 mars 2026
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

MAIRIE DE LE CONQUET (Finistère)